

INTERPROFESSION DU LAIT

BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

Séance du comité du 16 novembre 2022

Point 13 : Prise de position de l'IP Lait sur le plan de mesures pour la stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation

La Confédération a élaboré un projet de plan de mesures pour la stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation. Celui-ci comprend 43 mesures dans 8 catégories, l'objectif étant que l'agriculture et l'alimentation contribuent à améliorer le bilan climatique de la Suisse. L'IP Lait a participé aux travaux du groupe d'accompagnement et a été invitée à prendre position sur le projet de plan de mesures d'ici le 25 novembre.

La gérance a transmis le projet de rapport sur le climat le 11 octobre au comité. Un groupe de travail mis en place par ce dernier s'est penché sur le sujet le 4 novembre et soutient la gérance pour la rédaction de la prise de position.

Les points principaux de la prise de position sont les suivants :

L'IP Lait soutient l'approche globale de la stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation. Il est en effet plus judicieux d'intégrer la politique alimentaire plutôt que d'élaborer une stratégie climatique uniquement pour l'agriculture.

L'IP Lait s'oppose à la tendance dans le rapport de transformer politiquement certains domaines de l'agriculture au lieu de l'approche globale si cela est clairement contraire à l'objectif d'atteindre une agriculture durable. Cela concerne surtout les points ci-après :

- Le directeur de l'OFAG, Christian Hofer, a répondu comme suit à la question « Comment entendez-vous inciter l'agriculture à produire moins de denrées alimentaires animales et plus de denrées alimentaires végétales ? » dans une interview publiée le 2 novembre dans le « Berner Zeitung » : « Le changement interviendra par la demande ; c'est la consommation qui doit changer en premier lieu. Sinon l'agriculture aura de la peine à assurer la sécurité alimentaire à l'avenir. ... Si nous réduisons la production animale en Suisse, nous importerons tout simplement plus et exporterons les émissions ». L'IP Lait soutient entièrement ces propos et n'a rien à y ajouter, mais ils sont en contradiction avec diverses mesures proposées dans le chapitre « Portefeuille de production ».
- L'intention d'utiliser les surfaces destinées à la production de lait pour la production végétale est inacceptable. Contrairement aux surfaces pâturées par les chevaux, mais

aussi par les vaches mères, les surfaces destinées aux vaches laitières sont utilisées de manière très efficace du point de vue écologique avec la viande comme coproduit.

- Les vaches laitières jouent un rôle important et varié dans l'agriculture suisse : cela inclut l'importance économique avec l'exportation des produits laitiers, le rôle des prairies et des prés dans l'assolement et la présence des vaches dans les régions de montagne où seul l'élevage est possible.
- Les conditions cadres politiques pour le secteur laitier correspondent à la situation sur le marché. Si l'on envisage de réduire le supplément pour le lait transformé en fromage et le supplément pour le lait commercialisé en faveur de contributions à la surface pour les grandes cultures (p. 39 dans le rapport), des instruments incontestés et politiquement justifiés seront mélangés de manière incorrecte avec de nouveaux sujets.
- Divers projets consacrés au climat et cofinancés par la Confédération sont en cours dans le secteur laitier. Ces projets visent à élaborer des mesures concrètes pour améliorer le bilan climatique. Les résultats de ces projets montreront où il est le plus judicieux d'agir.

Proposition au comité

Le comité charge le groupe de travail qu'il a mis en place de rédiger une prise de position contenant les points susmentionnés et de la transmettre à l'OFAG d'ici le 25 novembre.

Le groupe de travail se compose des personnes suivantes :

Producteurs : Thomas Reinhard, Andre Bernet, Andreas Stämpfli, Fritz Stettler, Jürg Dummermuth

Transformateurs / détaillants : Daniel Weilenmann, Daniel Imhof, Christian Krumm, François Miéville

Gérance : Stefan Kohler, Michael Grossenbacher (procès-verbal)